



PRÉSENTATION DES DEUX RAPPORTS COMPLÉMENTAIRES DE L'ENQUÊTE SUR LES PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Observatoire des violences sexistes et sexuelles
de Nouvelle-Aquitaine

22 septembre 2026





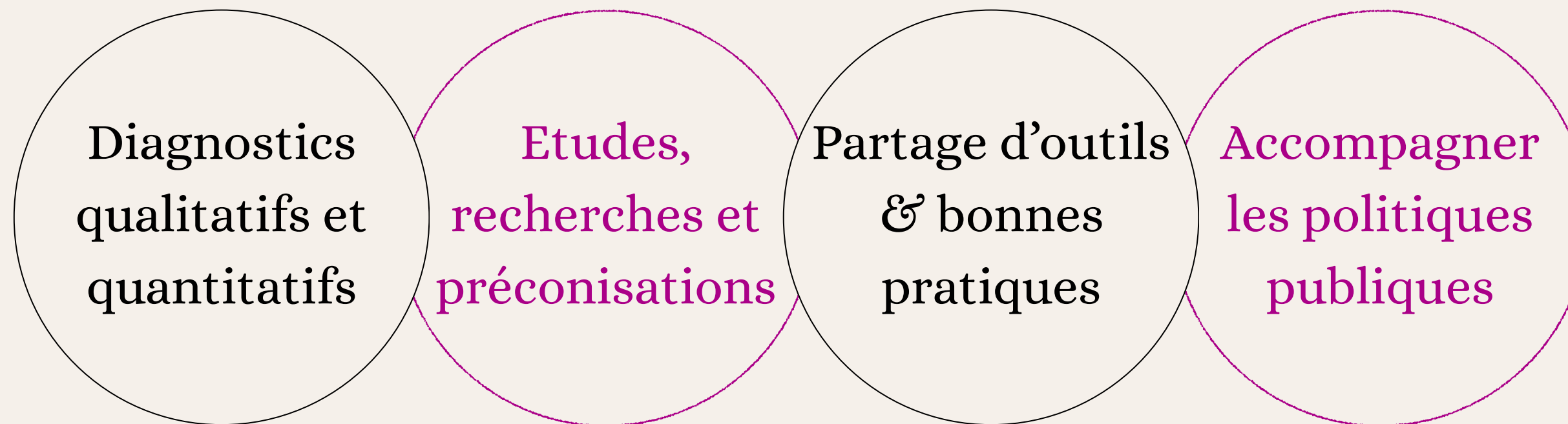
Catherine COUTELLE - présidente de l'OVSS



Observatoire régional créé en 2021, sous l'impulsion de l'État et de la Région Nouvelle-Aquitaine (à la suite du Grenelle de 2019).

Structure associative qui regroupe des institutions, collectivités territoriales, associations et universitaires engagé.es autour de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

LES MISSIONS DE L'OBSERVATOIRE





Ouverture de la matinée

Madame VALLOIS-ROUET | Conseillère régionale
déléguée à l'égalité femme-homme et à la lutte contre
les violences à la région Nouvelle-Aquitaine



Ouverture de la matinée

Madame JARDINÉ | vice-présidente en charge de la citoyenneté sociale, de la vie des territoires, de la jeunesse et des dynamiques associatives, sportives et culturelles pour le département de la Gironde



MAIN COURANTE ET DÉPÔT DE PLAINTE : FREINS OU ACCÉLÉRATEURS DE SORTIE DES VIOLENCES ?



Présentation de l'étude

Lucie DENIMAL - diplômée en sociologie, travailleuse sociale, chargée d'études au sein de l'OVSS

Ninon BOUBA OLGA - étudiante en 2e année de master sociologie à l'Université de Bordeaux, alternante au sein de l'OVSS



Présentation de l'enquête

- **Deux territoires** : Vienne et Haute-Gironde
- **29 femmes** orientées par des professionnel.les les ayant accompagnées
- Toutes ont subi des **violences conjugales**
- **Etude qualitative** : série d'entretiens semi-directifs, choix de partir de la parole des femmes



Présentation du rapport

- Entretiens : outil de compréhension fine des **démarches entreprises (ou non) auprès des FSI** chez les femmes victimes de violences conjugales
- Dans notre corpus, **24 femmes ont déposé plainte** : surreprésentation des femmes déposant plainte



Axes d'analyse

Classement des parcours selon les démarches entreprises et leur temporalité :

1. L'absence de main courante ou de dépôt de plainte
2. Les mains courantes
3. Le dépôt de plainte
4. La multiplication des dépôts de plainte

Objectif : Comprendre les contextes amenant les femmes à déposer plainte, en les articulant avec le rôle des proches et des professionnel.les, la temporalité des violences et de l'histoire conjugale, les conditions d'accueil et la prise en charge proposée par les FSI



Freins préexistants à la dénonciation des violences

- Minimisation de la violence et absence de dénonciation/condamnation de l'entourage
- Peur de ne pas être crue, d'être jugée, d'être incomprise
- Contrôle coercitif et menaces du conjoint
- Volonté de maintien du couple et espoir d'amélioration



L'absence de main
courante ou de dépôt
de plainte



Exemple de Jennifer

42 ans, 4 enfants



4 femmes n'ont jamais dénoncé les violences auprès des FSI :

- Isolement social et géographique
- Absence de soutien de professionnel.les ou de proches pour dénoncer les violences

Éléments d'analyse :

- Manque de confiance dans les autorités, parfois en lien avec des réponses inadaptées
- Séparation perçue comme suffisante
- Violences s'arrêtent ou diminuent après la séparation
- Pas d'accompagnement professionnel spécifique au moment où elles se séparent



Les mains courantes



2 logiques amenant à une main courante :

- Signaler le départ du domicile
- Dénoncer les violences

Pour toutes, il s'agit de leur **première rencontre avec les FSI**, donc la **première possibilité pour elles d'exposer les violences qu'elles subissent à un.e interlocuteur.rice assermenté.e.**



Signaler le départ du domicile

Exemple de Sabira

32 ans, 1 enfant



Signaler le départ du domicile

Sabira : *“[Son mari] il me disait toujours que “j’ai un copain gendarme et tout”. C’est pour ça que moi j’avais toujours peur de sortir ou bien de parler parce que je me suis dit de toute façon, [...] c’est comme au [pays d’origine], il me faisait comprendre que c’est vrai ça, ça marche par copinage”.*



Signaler le départ du domicile

Éléments d'analyse :

- Evocation de leur situation au domicile, mais **elles ne perçoivent pas toujours ce qu'elles vivent comme de la violence**
- **Niveau d'interconnaissance en milieu rural** comme frein majeur à la dénonciation des violences
- **Ni orientées ni auditionnées par les FSI et les violences ne sont pas questionnées** : le départ du domicile semble être perçu comme suffisant



Dénoncer les violences

Eléments d'analyse :

- **N'ont jamais parlé des violences** à personne
- **N'envisagent pas la séparation**
- Réticence à déposer plainte : **crainte des conséquences de la dénonciation** de leur agresseur et **refus d'en porter la responsabilité**
- **Attente de réaction de la part des institutions**



Les mains courantes

Certain.es membres des FSI **nomment les violences**, ce qui confirme le caractère répréhensible de ce qu'elles vivent et peut représenter un **appui considérable dans leur décision de séparation ou de dépôt de plainte dans la suite de leur parcours**



Les dépôts de plainte



5 logiques de dépôts de plainte

2 intervenant autour du moment de la séparation :

- Le dépôt de plainte comme mise en acte de la séparation conjugale
- Le dépôt de plainte après la séparation : quand les violences continuent

2 effectués avec maintien du lien conjugal :

- L'insistance des FSI dans l'orientation vers le dépôt de plainte
- Quand le dépôt de plainte ne permet ni la séparation ni la fin des violences

1 spécifique :

- Le dépôt de plainte “différé”



Les dépôts de plainte intervenant au moment de la séparation

La séparation est un moment de danger avec une aggravation des violences

“35% des meurtres sont commis après une séparation. Les premiers mois qui suivent la séparation représentent la période durant laquelle le danger est le plus grand” (Vasselier Novelli, Bosquet, 2018)



Le dépôt de plainte comme mise en acte de la séparation conjugale

Exemple de Christine

56 ans, 3 enfants



Le dépôt de plainte comme mise en acte de la séparation conjugale

Éléments d'analyse :

- Elles ont **conscience des violences** et sont **prêtes à se séparer**
- **Rôle des professionnel.les et/ou des proches qui les incitent à déposer plainte**
- Décision de séparation souvent associée à **d'autres facteurs déterminants** (adultère, endettement, violences en présence des enfants, etc.)
- Déposent plainte dans un **objectif de protection, actant la séparation**



Le dépôt de plainte après la séparation : quand les violences continuent

Exemple de Sarah

39 ans, 4 enfants



Le dépôt de plainte après la séparation : quand les violences continuent

Éléments d'analyse :

- Les violences conjugales les amènent à **se séparer, sans accompagnement**
- **Continuité des violences malgré la séparation** (harcèlement, insultes, menaces, etc.)
- **Parlent des violences** post-séparation à leur entourage et débutent un **accompagnement psychologique et/ou social**
- **Rôle conjugué des proches et des professionnel.les** les amenant à déposer plainte dans un **objectif de protection**



L'insistance des FSI dans l'orientation vers le dépôt de plainte

Éléments d'analyse :

- **Pressions de l'entourage à maintenir le couple, malgré les violences**
- **Banalisation des violences**
- Difficultés à dénoncer les violences lorsqu'elles rencontrent les FSI : **recherche d'une protection, d'une réaction, d'une aide**



L'insistance des FSI dans l'orientation vers le dépôt de plainte

Exemples d'Anne

62 ans, 1 enfant majeur

et de Sophie

28 ans, 1 enfant



Quand le dépôt de plainte ne permet ni la séparation ni la fin des violences

Éléments d'analyse :

- **Contrôle coercitif, violences physiques graves**
- **Maintien du lien conjugal** tout au long des démarches entreprises
- **Pas de réaction ou de condamnation morale** des violences de la part **de leur entourage** qui perçoit les violences



Quand le dépôt de plainte ne permet ni la séparation ni la fin des violences

Éléments d'analyse :

- **Dépôt de plainte dans un objectif de protection** après chaque violence physique importante
- **Absence de réponse judiciaire et/ou d'informations** sur l'avancée de leur procédure les oblige à multiplier les actions auprès des FSI, puisque **les violences perdurent malgré leurs premières démarches**
- Condamnations tardives avec **séparation physique contrainte** (incarcération, éviction du conjoint) qui permet la fin des violences



Quand le dépôt de plainte ne permet ni
la séparation ni la fin des violences

Exemple de Marion

42 ans, 4 enfants



Le dépôt de plainte “différé”

Eléments d'analyse :

- **Déjà séparées, ne subissent plus de violences** au moment où elles déposent plainte
- Dépôt de plainte dans une **démarche de reconstruction : demander la reconnaissance des violences subies par l'environnement social et demander une réparation** (sanction de l'agresseur et/ou reconnaissance de la qualité de victime)



Conclusion



Qu'est-ce qu'on en retient ?

- Disponibilité, écoute, bienveillance, confidentialité
- Importance des mots et des informations données
- Nécessité de formations de toutes les acteur.rices
- Importance du questionnement systématique et de la qualification des faits
- Orientation et maintien d'un lien



Questions du public



Pause déjeuner

Reprise à 14h

Bon appétit!



ENTRE “FEMME VICTIME” ET “MÈRE DÉFAILLANTE” : LE COMBAT DES MÈRES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES



Présentation du rapport

Dans notre corpus, 27 des 29 femmes rencontrées sont **mères** :
importance de visibiliser leurs réalités

Parmi elles :

- 21 avaient des enfants en commun avec leur agresseur et vivaient soit en famille nucléaire soit en famille recomposée
- 2 étaient mères d'enfants issu.es d'unions précédentes
- 1 vivait avec les enfants de son conjoint.



Axes d'analyse

5 grandes parties à ce rapport :

- 1) La parentalité dans les violences conjugales
- 2) Les logiques du maintien de la conjugalité en contextes de violences
- 3) Les logiques de séparation
- 4) La continuité des violences post-séparation
- 5) La contradiction des institutions :
entre « femme victime » et « mère défaillante »



La parentalité dans les violences conjugales



Avant l'arrivée de l'enfant

Contrôle du corps et contrôle reproductif

Éléments d'analyse :

- L'apparition ou l'aggravation des violences autour du projet d'enfant
- Pressions psychologiques autour du projet d'enfant
- Apparition ou augmentation des violences et/ou de leur nature



Après l'arrivée de l'enfant

Attaque du rôle de mère

Éléments d'analyse :

Déplacement du contrôle coercitif sur :

- les tâches domestiques
- l'éducation des enfants



Après l'arrivée de l'enfant

Les enfants exposé.es aux violences

Les enfants ne sont pas seulement des témoins, iels sont aussi victimes :

- Le climat de violences impacte leur développement
- Iels sont utilisé.es par le père pour atteindre la mère
- Iels sont directement victimes de violences



Les logiques du maintien de la conjugalité en contextes de violences



Agir dans l'intérêt des enfants : des logiques qui s'imbriquent

Les enfants au coeur des menaces

- Rester pour protéger les enfants de l'aggravation de violences en cas de séparation

La volonté de garantir une sécurité matérielle

- Dépendance financière au conjoint (souvent liée aux violences économiques)
- Crainte d'une dégradation des conditions matérielles

La peur du placement



Agir dans l'intérêt des enfants : des logiques qui s'imbriquent

Le poids du genre dans les modèles familiaux

- Norme de la parentalité conjugale, stigmatisme de la mère célibataire
- Sentiment de culpabilité et de responsabilité
- Représentations autour de l'importance du père dans l'éducation des enfants
- Couple parental et unité familiale associés à un épanouissement personnel



Prioriser le lien à l'agresseur

Impact de **l'emprise** et du **contrôle coercitif** qui **affectent et altèrent leurs facultés de raisonnement et leurs capacités à se protéger** elles-mêmes et leurs enfants

=> Importance de ne pas systématiquement les renvoyer à leur rôle de mère et de **prendre en compte l'impact des violences**



Les logiques de séparation



La protection des enfants comme déclic à la séparation

Pour **10 des 24 femmes** de notre corpus, la séparation a été motivée par une prise de conscience liée à la **nécessité de protéger leurs enfants** de la violence du conjoint/du père



Séparation et lien post-conjugal

4 configurations différentes chez les mères rencontrées :

- Favoriser le maintien du lien père/enfants et ne pas dénoncer les violences
- Favoriser le maintien du lien père/enfants et dénoncer les violences
- Limiter le lien père/enfants et ne pas dénoncer les violences
- Limiter le lien père/enfants et dénoncer les violences



Revenir : Les logiques de reprise du lien conjugal

Des logiques qui se croisent : peur du placement, peur de la précarité, logiques d'emprise, idéal familial, etc.



La continuité des violences post-séparation



Des violences qui perdurent

Les agresseurs continuent à commettre des violences pour plusieurs raisons :

- représailles et vengeances
- rétablissement de la situation de pouvoir et de contrôle
- tentative de forcer une réconciliation



Des violences qui perdurent

Multiples stratégies pour continuer d'atteindre leur ex-conjointe :

Utilisation du système socio-judiciaire

- Entraver la séparation
- Refuser de donner son accord parental
- Déposer plainte contre son ex-conjointe (soustraction d'enfant, violences)



Des violences qui perdurent

Multiples stratégies pour continuer d'atteindre leur ex-conjointe :

Instrumentalisation de la coparentalité

- Contournement des mesures
- Menaces de soustraction des enfants

« Le rapport à leurs propres enfants est aussi une opportunité de maintien du pouvoir et du contrôle sur la mère par cette instrumentalisation » (Prigent, 2021)



Des violences qui perdurent

Exemples de Marine

35 ans, 2 enfants

et de Camille

34 ans, 1 enfant

Les violences sur les enfants post-séparation



Quatre enfants victimes de violences de leur père post-séparation

40% à 60% des hommes violents sont aussi des pères violents (Romito, 2011)

Les démarches maternelles de dépôts de plainte des violences conjugales et intrafamiliales



- Obligation de relancer des démarches de protection
- Devoir porter le poids, la responsabilité, les coûts et la charge mentale de la protection des enfants



La contradiction des
institutions :
entre « femme victime »
et « mère défaillante »



La contradiction des institutions : entre “femme victime” et “mère défaillante”

- Violences institutionnelles
- Asymétrie dans les attentes vis-à-vis des mères et des pères
- Injonction contradictoire :
“Femme victime” ou “mauvaise mère”
- Forme de “complicité institutionnelle”



Les propos culpabilisants des professionnel.les

- Être culpabilisée de l'absence de protection des enfants par choix de continuité de la vie conjugale malgré la dénonciation des violences
- Être accusée de manipulation lorsqu'elles cherchent à protéger leurs enfants des violences après la séparation

Être culpabilisée de l'absence de protection des enfants
par choix de continuité de la vie conjugale
malgré la dénonciation des violences



Exemple de Stéphanie

53 ans, 2 enfants

Être accusée de manipulation lorsqu'elles cherchent à protéger leurs enfants des violences après la séparation



Exemple d'Elisabeth

47 ans, 4 enfants



Conclusion



Questions du public



Les préconisations



*Les rapports seront disponibles
prochainement sur le site de
l'Observatoire*



*Rendez-vous le 10 novembre pour la
journée régionale de l'OVSS*

*La mise en sécurité des femmes victimes
de violences*

En partenariat avec le tribunal judiciaire de Bordeaux

Journée professionnelle

Co-organisée avec le Tribunal judiciaire de Bordeaux

La mise en sécurité des femmes victimes de violences

Format hybride · Gratuit · Sur inscription

Mardi 10 novembre 2026

9 h à 17 h

École nationale de la magistrature

Site Archipel

154 boulevard Godard

33080 BORDEAUX

Tram C et bus 9 – arrêt Grand Parc



contact@ovss-na.fr
07 67 41 56 22